

Trocadéro Distribution
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.918.957 Euros
Siège social : 8, rue Bellini - 75116 Paris

792 846 776 R.C.S. Paris

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2023
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société Trocadéro Distribution (la « **Société** »), à l'effet de vous demander de vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; constatation de l'absence de convention ;
- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Pouvoirs pour les formalités.

Les convocations prescrites vous ont été adressées dans les formes et délais statutaires et tous les documents et pièces prévus par les textes en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 2 mai 2013.

Le chiffre d'affaires est nul à l'instar de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 0 € au 31 décembre 2022 tout comme au 31 décembre 2021.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 23 745 € au 31 décembre 2022 contre 9 972 € au titre de l'exercice précédent. Elles comprennent notamment 6 802 € d'achats et charges externes.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève ainsi à (23 745) € contre (9 972) € au titre de l'exercice précédent.

En l'absence de résultat financier et avec un résultat exceptionnel de 0 € tout comme pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de 23 745 € contre une perte nette de 9 972 € au titre de l'exercice précédent.

Pour rappel, la Société a mis en place depuis 2013 un partenariat de co-distribution avec la société UGC Distribution afin d'acquérir et d'exploiter sur le marché français des œuvres de cinéma de langue anglaise.

Les montants d'acquisition de Trocadéro Distribution ont été de 1.630.782 € HT pour 7 films en contrepartie de droits à recettes sur chacune de ces œuvres, sachant que la moitié des montants, soit 815 931 € bénéficiaient d'une garantie de rachat au nominal de la part d'UGC Distribution qui a été exercée au cours de l'exercice 2018.

Film	Investissement	Recettes encaissées au titre de la garantie de rachat	Recettes encaissées sur les apports non adossés	Recettes de cession sur les apports non adossés	Total recettes
The Call	166 600 €	83 300 €	16 856 €	30 000 €	130 156 €
The Mortal Instruments	764 400 €	382 200 €	6 158 €	30 000 €	418 358 €
Dallas Buyers Club	58 028 €	28 934 €	73 899 €	20 000 €	122 833 €
Maintenant c'est ma vie	118 900 €	59 450 €	- €	1 €	59 451 €
New York Melody	133 040 €	66 520 €	35 079 €	20 000 €	121 599 €
Avant d'aller dormir	255 514 €	127 757 €	37 268 €	20 000 €	185 025 €
Carol	134 300 €	67 150 €	72 185 €	20 000 €	159 335 €
Total	1 630 782 €	815 311 €	241 445 €	140 001 €	1 196 757 €

La Société a décidé cette année de valoriser ses actions selon la méthode de l'actif net. Avec un capital social de départ de 1 918 957 € (1€/action) et des capitaux propres au 31 décembre 2022 à 847 308 €, le prix de l'action est donc valorisé à 0,44 €.

Faits marquants de l'exercice

Pour rappel lors de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020, le dernier titre encore présent dans le catalogue de la Société – « Maintenant c'est ma vie » – a été cédé pour un montant de 1€ H.T. Ainsi, la Société ne dispose plus d'actif.

PLANET NEMO ANIMATION :

Compte tenu de la crise sanitaire du Covid-19, la société Planet Nemo Animation n'avait pas été en mesure de régler l'échéance de 2020 d'un montant de 440,18 €.

Le 14 octobre 2020, le Tribunal de Commerce de Lille Métropole a statué un allongement du plan de 2 ans fixant le terme au 12 août 2025, l'échéance de 2020 étant ramené à 0 €, et celle de 2021 à 146,73 €.

La société PLANET NEMO ANIMATION ayant été liquidée le 28 septembre 2022, la créance est entièrement dépréciée et considérée comme perte. A ce titre, on trouvera indiqué dans les comptes une dépréciation de 14 000 € au titre du projet « PETIT LAPIN BLANC »

FEW :

En décembre 2019, la Société a racheté pour 5 389,22 € une créance d'un montant de 105 628,70 € détenue sur la société FEW, faisant l'objet d'un plan de redressement avec échelonnement annuel jusqu'au 11 août 2026.

Suite au non-respect du plan sur l'échéance du 11 août 2020, la Société a procédé à des démarches auprès de la société FEW et du Commissaire à l'exécution du plan (mises en demeure, etc.) afin de régulariser la situation. Le Tribunal de Commerce de Bobigny a statué début 2021.

Pour rappel, suite aux mises en demeure envoyées par la Société, le Tribunal de Commerce de Bobigny a statué, le 19 janvier 2021, le report du plan de 2 années en raison de la crise sanitaire de Covid-19 ne permettant pas à la société FEW de maintenir ses engagements.

Ainsi, les échéances de 2020 et 2021, d'un montant respectif de 5 389,22 € et 6 467,06 € sont ramenées à 0 €. Cette créance est entièrement dépréciée et considérée comme perte.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Il est envisagé de procéder à la dissolution lors de la prochaine assemblée puis à la liquidation de la Société en début d'année 2024.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la Loi.

Filiales, participations et succursales - Prise de participations

La Société ne détenait aucune participation au 31 décembre 2022.

La Société ne possédait aucun établissement secondaire au 31 décembre 2022.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de 23 745 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice : (23 745) €

- au poste « Report à nouveau », soit la somme de : (23 745) €

Le poste « Report à nouveau » serait ainsi porté de (1 047 904) euros à (1 071 649) euros.

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

Les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6-I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-après, la décomposition du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice :

Dettes Fournisseurs (en €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2022	1 020,00 €	-	-	617,68 €
31/12/2021	7 458,00 €	-	-	-

Toutefois la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue par la Société.

Présentation des comptes annuels

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Votre Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Situation du mandat du Président et du Directeur Général

Nous vous informons qu'aucun des mandat n'est parvenu à son terme.

Situation du mandat des Commissaires aux comptes

Nous vous informons que le mandat du Commissaire aux comptes n'est pas encore arrivé à expiration.

Dissolution

Il vous est proposé de voter la dissolution anticipée de la Société lors de la prochaine Assemblée Générale et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. Le siège de la liquidation serait fixé au siège social 8 rue Bellini – 75116 Paris.

Conformément à l'article 16.2.2 des statuts, cette décision nécessite l'accord préalable du Représentant des titulaires d'Actions B.

Dans l'hypothèse d'un vote favorable des associés à la dissolution anticipée de la Société, il vous est proposé de nommer la société A PLUS FINANCE (RCS Paris 420 400 699) en qualité de liquidateur. Cela aura pour conséquence de mettre fin aux fonctions du Président et du Directeur Général.

Le Liquidateur ainsi nommé devrait dresser un inventaire de l'actif et du passif de la liquidation, un bilan d'ouverture de la liquidation et convoquer une assemblée générale des associés dans les six mois de la date de ce jour, aux fins d'information de ces derniers sur l'inventaire et le bilan d'ouverture de la liquidation.

Le Liquidateur ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Le Liquidateur aurait pour mission de réaliser, aux prix, charges et conditions qu'il avisera, tout l'actif de la Société. Il aurait également pour mission de payer l'ensemble des dettes de la Société à l'égard des tiers. Il prendrait toute décision de nature à éteindre tous les droits des créanciers à l'égard de la Société et en général tout le passif de cette dernière. Il disposerait des pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Le Liquidateur aurait qualité pour représenter la Société auprès des tiers, notamment les administrations publiques ou privées ainsi que pour agir en justice devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense.

Il serait tenu de réunir les associés en assemblée générale au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour rendre compte de son activité.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées.

Fait à Paris, le 12 juin 2023



Le Président
Yolaine Tuffier

Annexe 1

Tableau des cinq derniers exercices sociaux

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
<i>TROCADERO DISTRIBUTION</i>					
Du 01/01/2022 au 31/12/2022					
NATURE DES INDICATIONS	Exercice 01/22 au 12/22	Exercice 01/21 au 12/21	Exercice 01/20 au 12/20	Exercice N-3	Exercice N-4
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	1 918 957	1 918 957	1 918 957	1 918 957	1 918 957
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	1 918 957	1 918 957	1 918 957	1 918 957	1 918 957
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes					54 594
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-7 156	-8 572	-66 170	-624 959	-124 330
- Impôts sur les bénéfices					
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	-23 745	-9 972	-8 120	11 503	-19 753
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	16 589	1 400	-58 050	-636 462	-104 576
- Résultat distribué (D)					
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (B) / (A)			-0,03	-0,33	-0,06
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			-0,03	-0,33	-0,06
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions = (C) / (A)	-0,01	-0,01		0,01	-0,01
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- Montant de la masse salariale de l'exercice				1 494	5 664
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)			-85	621	2 335